

# DOCUMENT D'INFORMATION

## PROTÉGER L'ESSENTIEL

Le 11 avril 2019

Le gouvernement de l'Ontario protégera l'essentiel. Il met la province sur la voie de la viabilité financière afin de protéger les services cruciaux comme les soins de santé et l'éducation.

### Soins de santé

Le gouvernement prend les mesures suivantes :

- Investir 384 millions de dollars supplémentaires dans les hôpitaux et 267 millions de dollars additionnels dans les soins à domicile et en milieu communautaire. Cela est essentiel pour mettre fin à la médecine de couloir et diriger une plus grande partie des dépenses en santé là où les besoins sont les plus grands. De plus, afin d'améliorer la transition entre les soins et de réduire les temps d'attente pour l'obtention des services, le gouvernement crée les équipes Santé Ontario afin de passer à un modèle intégré de prestation des soins de santé.
- Investir 3,8 milliards de dollars sur 10 ans dans la santé mentale, la lutte contre les dépendances et le soutien en matière de logement, à commencer par la création d'un système de santé mentale et de traitement des dépendances.
- Créer 15 000 nouveaux lits de soins de longue durée au cours des cinq prochaines années et mettre à niveau 15 000 anciens lits pour offrir des soins plus appropriés aux patients ayant des problèmes de santé complexes.
- Instaurer un programme de soins dentaires pour les personnes âgées à faible revenu qui n'ont pas de régime d'avantages sociaux. Les personnes âgées de 65 ans ou plus qui ont un revenu annuel de 19 300 \$ ou moins, ou les couples de personnes âgées ayant un revenu annuel combiné de moins de 32 300 \$, pourront recevoir des services dentaires dans les bureaux de santé publique, les centres de santé communautaire et les centres d'accès aux services de santé pour les Autochtones un peu partout dans la province.

### Éducation

Le gouvernement prend les mesures suivantes :

- Améliorer l'état des écoles pour favoriser l'apprentissage et assurer la sécurité des enfants et des élèves grâce à un investissement de 1,4 milliard de dollars dans la rénovation d'écoles durant l'année scolaire 2019-2020.
- Renforcer le curriculum d'études de l'Ontario, en portant une attention particulière aux mathématiques et aux sciences, de même qu'aux compétences professionnelles, comme les métiers spécialisés et le codage informatique, ainsi qu'aux compétences nécessaires pour réussir dans la vie, comme la littératie financière.

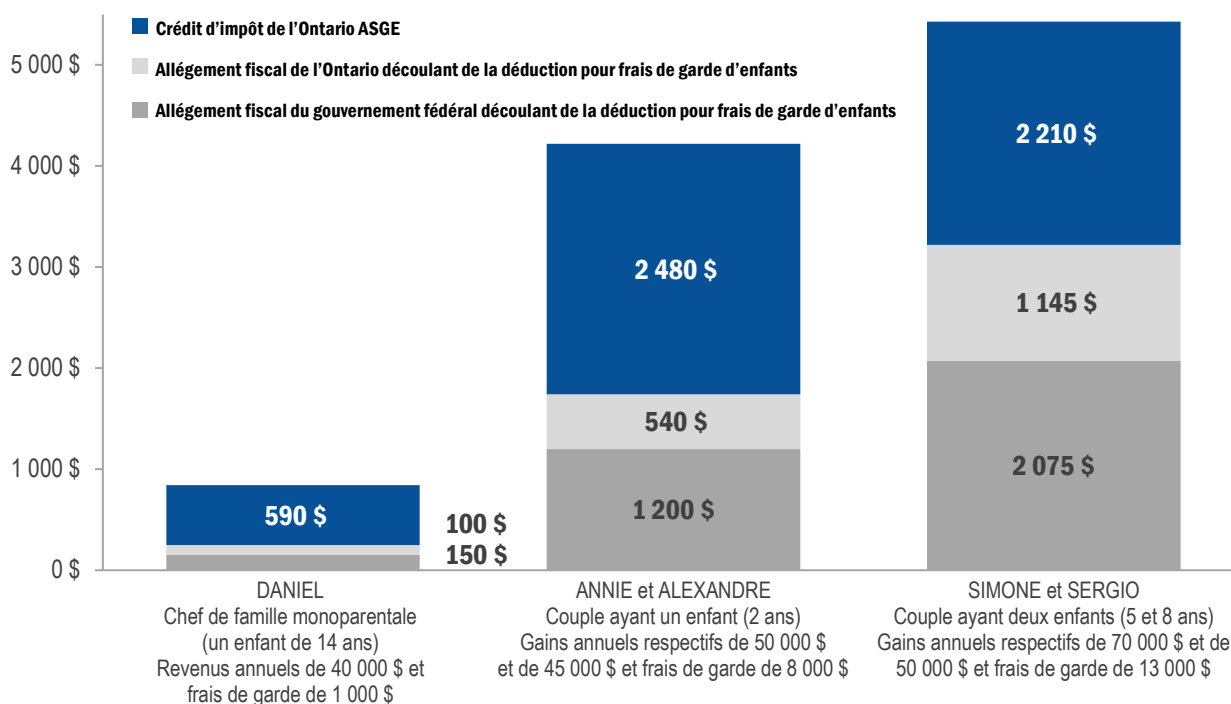
# DOCUMENT D'INFORMATION

- Respecter les parents en créant une charte des droits des parents visant à améliorer la communication avec les écoles et les conseils scolaires, et leur permettre de jouer un rôle plus actif dans l'éducation de leurs enfants.
- Favoriser la réussite scolaire chez les élèves autochtones en investissant des fonds supplémentaires dans un curriculum révisé pour les Premières Nations, les Métis et les Inuits ainsi que le programme des accompagnateurs des Autochtones.

## Allègement pour les familles

- Proposer un nouveau crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allègement des dépenses. Le crédit d'impôt ASGE constituerait l'une des initiatives de garde d'enfants les plus souples jamais présentées en Ontario. Ce plan placerait les parents, et non le gouvernement au cœur de la prise de décisions touchant la garde d'enfants. Le nouveau crédit d'impôt ASGE bénéficierait à quelque 300 000 familles en couvrant jusqu'à 75 % de leurs dépenses pour des services de garde d'enfants admissibles, et permettrait aux familles d'accéder à un large éventail de services de garde, notamment dans les garderies, les services de garde à domicile et les camps.

## SOUTIEN SUPPLÉMENTAIRE POUR LES FAMILLES



Nota : L'allègement fiscal découlant de la déduction pour frais de garde d'enfants est pour 2019 et l'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario tient compte de l'allègement découlant de la Contribution-santé de l'Ontario.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

# DOCUMENT D'INFORMATION

- Proposer de fournir un allégement fiscal aux familles lorsqu'elles en ont le plus besoin. Le décès d'un être cher est un moment difficile pour une famille. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'impôt sur l'administration des successions serait éliminé pour les successions imposables dont l'actif est de 50 000 \$ ou moins, et réduit de 250 \$ pour les successions imposables de plus grande valeur.
- Engager jusqu'à 1 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années afin de créer jusqu'à 30 000 places de garderie dans les écoles, y compris approximativement 10 000 places dans de nouvelles écoles, ce qui facilitera la vie des parents et des familles en les aidant à trouver des services de garde plus abordables.
- Rendre l'accession à la propriété ou la location plus abordable en aidant à augmenter l'offre de logements dont les gens ont besoin par l'entremise du futur Plan d'action pour l'offre de logements.
- S'assurer que les Ontariennes et Ontariens laborieux reçoivent l'aide nécessaire pour acquérir de nouvelles compétences quand ils perdent un emploi sans en être responsables.
- Protéger les collectivités en ciblant la criminalité grâce à l'établissement d'une unité provinciale de soutien à la lutte contre les bandes criminalisées et les armes à feu pour aider les policiers et procureurs locaux. Cette mesure s'ajoute à la création d'un fonds pour les enquêtes spéciales sur les bandes criminalisées et les armes à feu visant à appuyer les opérations conjointes.